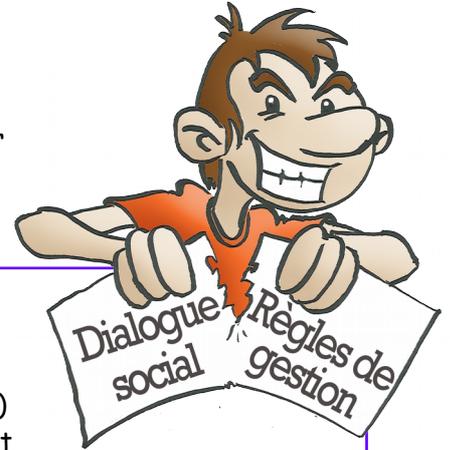


Compte Rendu du CHSCT du 14 Février 2018

Le CHSCT s'est réuni en seconde convocation.

En effet, les Organisations Syndicales avaient été contraintes de boycotter celle du 6 février, la date ayant été imposée d'autorité par le Président.
(voir déclaration liminaire jointe)



Ordre du jour :

1. Suivi des décisions prises lors des derniers CHSCT
2. Budget (bilans 2017-pré projet 2018- calendriers GT dédié)
3. Projet de réorganisation de services-volet hygiène et sécurité (TAM-RH)
4. Etude et analyse des fiches de signalement, des accidents de travail et du registre hygiène et sécurité
5. Visites de sites - comptes-rendus des visites 2017
6. Calendrier des GT DUERP
7. Questions diverses

1. Suivi des décisions prises lors des derniers CHSCT

- Formations incendie : Après une année blanche, les formations CHSCT sont remises en place. Nous avons donc appris qu'une formation incendie sera mise en place du 12 au 16 mars sur 5 sites (Vannes, Lorient, Auray, Pontivy et Ploermel). Il s'agit d'une formation d'1h15 dispensée dans un camion école. Vous êtes acteurs de votre sécurité, nous incitons donc fortement les agents à s'y inscrire.
- Suite à l'incendie, des détecteurs ont été installés sur le site d'Auray. L'entretien du bâtiment relevant du propriétaire (la mairie) le service immobilier a le dossier en charge.
- A Lorient, espace fumeur : la réflexion est toujours en cours, pas de solution pour le moment !
- Autocom de Lorient : le problème d'identification dans les pages jaunes a été résolu, par contre le problème en amont chez SFR reste en suspend.
- Informatique sur Lorient : Le collègue de la DISI qui était sur Lorient est parti sur Vannes et ne sera pas remplacé. Seule une permanence sera assurée sur le site. Cette situation ne dépendant pas de la Direction du Morbihan mais de la DISI.
- Odeurs dans la salle de réunion de Lorient : depuis l'installation de la cellule foncière il ne semble pas que ce problème soit revenu.
- La refonte d'Ulysse est en cours pour que les informations disponibles soient plus simples à trouver.
- Gourin : le problème d'accessibilité aux agents en situation de handicap n'a pas pu être résolu avec la mairie.
- Bâtiment rue Jérôme d'Arradon : 12 ouvrants vont être changés (les ouvrants en simple vitrage, ceux dont la structure est en bois, ainsi que les plus exposés aux intempéries).

2. Budget

Les grandes lignes ont été définies mais nous avons déjà interpellé le Directeur sur le budget formation du CHSCT qui nous semble peu conséquent au regard des années précédentes. Un groupe de travail se réunira courant mars pour définir les dépenses à réaliser en priorité.

Sous les conseils du Médecin De Prévention, l'Assistant de Prévention a pris contact avec un **orthoptiste** (prévention et correction des problèmes oculaires) pour engager des formations spécifiques pour les personnes qui travaillent sur écran.

Les autres formations d'ores et déjà prévues :

- **Gestes et postures** sera mise en place à l'intention des femmes de ménage,
- **formations de secouristes,**
- **habilitations électriques,**
- **sécurité incendie** (manipulation d'extincteur, consignes de sécurité, et camion-feu).

Nous avons demandé à ce que des formations sur la **gestion des conflits** et sur les **Risques Psycho-Sociaux** soient remises en place.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins en formation sur vos conditions de travail.

3. Projet de réorganisation des services de direction TAM et RH

- La TAM/RAP (Taxe d'Aménagement et Redevance Archéologique Préventive) : Le Morbihan devient le pôle spécialisé pour le recouvrement des deux taxes. Par contre les autres produits divers (400 taxes différentes) seront dispatchées dans d'autres pôles spécialisés. La mise en place de ce pôle sera effective au 1^{er} janvier 2019, son périmètre de compétence s'étendra jusqu'à la région Centre - Val-de-Loire, soit 10 départements.

Solidaires aux Finances craint que les moyens humains ne soient pas en corrélation avec les tâches à absorber. De plus, la direction a été très claire : pas de réception. Une fois de plus on éloigne sciemment le service public de ses usagers.

- Le service RH : La création d'un pôle service RH (CSRH) est créé à Saint Brieuc au 1^{er} janvier 2019. Cependant, cela impacte le service du Morbihan dès le 1^{er} septembre 2018, les postes étant transférés à cette date.

Le service RH restant dans le département devra gérer la transition jusqu'à fin décembre.

Solidaires aux Finances dénonce une fois de plus la concentration en pôles éloignés des agents pour des situations personnelles délicates.

Dans la foulée, Agora disparaît dès juin 2018 pour l'ensemble des agents et sera remplacé par une nouvelle application SIRHIUS.

Solidaires aux Finances restera vigilant sur les formations et le déploiement de cette nouvelle application ainsi que sur les incidences dans les services.

4. Etude et analyse des fiches de signalement, des accidents de travail et du registre hygiène et sécurité

Solidaires aux Finances s'inquiète du nombre toujours croissant de fiches signalant des agressions verbales. Cela dénote un climat de plus en plus tendu entre l'administration et les contribuables. Cette situation est principalement engendrée par les nouvelles réformes, les suppressions de personnel et de services, ainsi que par la dématérialisation qui se généralise.



Solidaires aux Finances vous invite à rédiger une fiche à chaque fois que cela se produit, et à nous en transmettre une copie, pour nous permettre d'intervenir en séance.

Une fiche de signalement a été rédigée sur les nombreux dysfonctionnements applicatifs. Le Président a reconnu la problématique, et il a fait remonter le problème à la centrale. Il souhaite que chaque agent signale les dysfonctionnements rencontrés.

Solidaires aux Finances vous invite donc à répertorier tous les incidents et les transmettre au Directeur par l'intermédiaire de votre chef de service.

5. Visites de sites - comptes rendus 2017

Au dernier trimestre 2017, les membres du CHSCT se sont rendus dans les services suivants :

- PRS,
- RNF,
- PCR.

Des situations de risques psychosociaux ont été soulevées.

Le président a pris note de nos constatations...

En 2018, les membres du CHSCT se rendront dans les services suivants : PELP/PTGC, SPF (Lorient) et SPFE (Vannes), trésorerie de Malestroit, ensemble des services de Ploërmel. Les dates de visite ne sont pas encore arrêtées.

6. Calendrier des GT DUERP

Le groupe de travail concernant le DUERP se réunira le 20 février 2018.

Solidaires aux Finances y participera.

Nous tenons à souligner que les Risques Psycho-Sociaux sont classés en priorité par les agents "et de loin".

Le président prend note.....

7. Questions diverses - Bâtiment Troadec 2

Une information est mise en place pour les agents de Vannes par groupe de 40.

A ce jour les travaux ont commencés.



Ce que l'on sait :

- Le projet a été remonté à la centrale en 2013, et dimensionné pour 217 agents sur le site,
- la DDFiP n'est ni maître d'ouvrage, ni maître d'oeuvre,
- l'Etat sera propriétaire de l'immeuble après 25 ans,
- la DDFiP du Morbihan n'interviendra pas lors des réunions de chantier, mais aura des réunions techniques informelles chaque mois,

- l'achèvement du bâtiment est prévue pour le 30/06/2019 au plus tard,
- les services qui y seront transférés sont les suivants : SPF/SPFE, SIP, SIE, PCR, TPVM, PRS, PELP, DISI, Services Sociaux et Médecin de Prévention,
- 150 places de parking sont prévues pour les agents, 11 places visiteurs, 7 places motos, 63 emplacements pour les vélos, 3 places PMR-agents, 1 place PMR-visiteur,
- un arrêt de bus devrait être installé et desservi par 2 lignes de Kicéo (bus Vannetais).

Ce que l'on déplore (déjà...) :

- En 2013, ni les Organisations Syndicales, ni le Médecin de Prévention, ni les ergonomes du ministère n'ont été consultés en amont. Cela aurait pourtant permis de remonter des besoins spécifiques en terme de monte-charges (absent du plan ! Les armoires rentreront dans l'ascenseur, mais pas le chariot élévateur...), de niches pour installer les copieurs dans les couloirs (ils seront dans les bureaux, avec toutes les nuisances que cela implique), etc,
- le dimensionnement par rapport au nombre d'agents est incohérent. Les différents regroupements de services sur Vannes étant intervenus après 2013 (PCR, SPF/SPFE, cellules CSP,...), il y aura plus de 217 agents à intégrer le site. Des suppressions de postes massives auraient-elles déjà été intégrées ?
- aucune modification de plan n'est possible. Les cloisons seront telles qu'elles apparaissent sur les plans. L'absence de cloisons mobiles, dans une administration en restructuration permanente, est une aberration.
- le nombre de places de stationnement sera très largement insuffisant. Certes, le ratio est (à priori) meilleur que celui de la cité administrative actuellement, mais il sera difficile de se garer dans les environs. Les 11 places prévues pour les visiteurs seront utilisées par les agents venant travailler. Quid de l'accueil et des conditions de réception des usagers ?
- les superficies des bureaux collectifs sont en deça de la norme "AFNOR NF X 35-102" qui préconise, par exemple, 11 m² par personne dans un bureau collectif (soit 22 m² pour 2, 33 m² pour 3, etc..., et 15 m² par personne dans les espaces collectifs bruyants (si les tâches nécessitent des communications téléphoniques par exemple)). Cette norme n'étant qu'une préconisation, et non une obligation, elle n'a pas été retenue pour l'implantation des bureaux. Les conditions de travail vont évidemment se dégrader.

Tu trouveras ci-annexés les plans qui nous ont été fournis et qui seront présentés en réunion d'information.

L'implantation précise des services n'est pas encore connue.

Un groupe de travail avec les Organisations Syndicales va être mis en place prochainement.

Nous avons d'ores et déjà demandé à ce que les ergonomes du ministère soient associés au projet.

Les élu-e-s de Solidaires aux Finances au CHSCT - Morbihan	
Véronique Tribouillois - Tit	Annick Le Gal - Suppl
Nicolas Lhuillery - Tit	Laurence Pézière - Suppl
Françoise Mathieu - Tit	Nicolas Gauthier - Suppl
Expert-e-s au CHSCT :	
Yannick Le Sausse	Annie Rio



Monsieur le Président,

Les Organisations Syndicales Solidaires, CGT et FO Finances du Morbihan ont été contraintes de prendre la décision de boycotter collectivement et solidairement le CHSCT du 6 février 2018.

En effet, les dysfonctionnements constants du CHSCT nuisent à la tenue de cette instance, et ne nous permettent pas de siéger sereinement.

Cette dégradation du dialogue social dans le Morbihan va à l'encontre de l'affichage ministériel.

Les anomalies constatées au CHSCT sont nombreuses et répétées :

- L'article 4.1 de la circulaire et l'article 3 du RI prévoient que : Le Président en association avec le secrétaire du CHSCT établit annuellement un calendrier prévisionnel des réunions ordinaires du CHSCT, or, vous n'avez pas respecté ces articles, imposant une date d'autorité, ne tenant aucun compte de nos propres calendriers. La reconvoque de l'instance un mercredi - jour de temps partiel, empêchant ainsi le Secrétaire du CHSCT de siéger - et sur une seule demi-journée est une preuve supplémentaire du manque de considération que vous avez pour les représentants des personnels, et du peu de considération que vous attachez à l'étude des conditions de travail des agents du Morbihan.

- L'article du 6.8 de la circulaire, et l'article 19 du RI prévoient que : Le procès verbal de la réunion soit adressé dans le délai d'un mois à chacun des membres, ainsi que le relevé de décision, qui doit être communiqué dans le même délai, or, vous n'avez pas respecté ces articles, alors qu'un cabinet prestataire privé est chargé de dresser le PV des réunions.

- L'article 3.2.1 de la circulaire prévoit que : Les réunions ordinaires doivent avoir lieu chaque fois que les circonstances l'exigent et le comité doit se réunir à la demande écrite d'au moins 3 représentants du personnel titulaires. Or, en refusant d'accéder à la demande des représentants du personnel de convoquer un CHSCT spécifique sur les circonstances particulières survenues fin 2017, vous n'avez pas respecté cet article.

- L'article 5.1 de la circulaire prévoit que : Les représentants des personnels en CHSCT étant tenus à une obligation de discrétion professionnelle, ils peuvent être destinataires de tout document de nature à leur permettre d'accomplir au mieux l'ensemble de leurs missions. Or, vous ne respectez pas cet article. L'anonymisation des fiches de signalement et des accidents de travail constituant une entrave à l'action des représentants du personnel du CHSCT.

- L'article 5.1 de la circulaire prévoit que : La transmission des informations au CHSCT dès lors qu'elles sont disponibles et diffusables soit immédiate. Or, vous ne respectez pas cet article.

- L'article 25 du RI prévoit que : Toutes facilités doivent être données aux représentants des personnels pour exercer leur fonction. Or, la transmission exclusivement informatisée des documents préparatoires

à l'instance ne permet pas de respecter cet article, les représentants du personnel n'ayant toujours pas les moyens logistiques et/ou de confidentialité d'éditer les documents.

- L'article 4 du RI prévoit que : Les convocations ainsi que l'ordre du jour et les documents qui s'y rapportent sont adressés aux représentants des personnels titulaires et suppléants du comité 15 jours au moins avant la date de la réunion. Or, vous ne respectez pas cet article.

- L'article 5.3 de la circulaire prévoit que : La transmission pour information du rapport annuel du médecin de prévention est obligatoire. Or, le CHSCT n'a pas été destinataire de ce document depuis le bilan 2015. vous ne respectez donc pas cet article.

D'autre part, les Organisations Syndicales Solidaires, CGT et FO ne peuvent se satisfaire de la réponse que transmet le Secrétariat Général dans sa note du 10 janvier 2018 : des dispositions immédiates doivent être engagées afin d'assurer la continuité de la mission dévolue à la Secrétaire Animatrice. De même, le temps de présence du Médecin de Prévention consacré à la DDFIP du Morbihan, doit être augmenté, une présence à tiers-temps ne permettant pas de répondre à l'ensemble des obligations de l'employeur en matière de santé au travail, ni de répondre aux attentes des agents.

Au vu de ces nombreux dysfonctionnements, les Organisations Syndicales Solidaires, CGT et FO considèrent que l'action du CHSCT du Morbihan est entravée, et exigent que ces manquements soient corrigés.

Les Organisations Syndicales soumettent au vote la délibération suivante :

Délibération numéro 01-2018 du CHSCT du Morbihan

Les Organisations Syndicales exigent que la Direction Départementale du Morbihan applique les textes réglementaires, les décrets, la circulaire régissant le fonctionnement des CHSCT des MEF, et le règlement intérieur du CHSCT.

Les Organisations Syndicales exigent :

- Qu'un calendrier des réunions ordinaires soit établi en concertation avec le Secrétaire du CHSCT, et, par cet intermédiaire, avec toutes les Organisations Syndicales,
- que les délais de transmission des procès verbaux et des relevés de décisions soient respectés et n'excèdent pas le délai réglementaire d'un mois,
- qu'un CHSCT soit réuni dès lors qu'au moins 3 membres titulaires le demandent, sans que l'ordre du jour de celui-ci ne soit censuré,
- que les fiches de signalement et les fiches d'accidents de travail ne soient plus anonymisées,
- que les informations soient transmises immédiatement aux membres titulaires et suppléants du CHSCT par courriel,
- que les documents préparatoires au CHSCT soient transmis dans le délai prévu en format papier, ou, à défaut, que les membres titulaires et suppléants soient dotés du matériel permettant la constitution de ces dossiers, ou soient dotés d'ordinateurs portables,
- que les délais de transmission des documents préparatoire et des convocations soient respectés,
- que les rapports des médecins de prévention soient systématiquement transmis au CHSCT.

D'autre part, les Organisations Syndicales réitèrent le souhait que l'Assistant de Prévention soit nommé à temps plein sur sa mission.

Votes :

- Pour : 6
- Contre :
- Abstention :